

**Direction générale
de la cohésion sociale (DGCS)**

Direction de l'accompagnement
et de l'hébergement (DIRHEB)

Unité Constructions (UCO)

BAP - Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

UCO – FOR	Auteur(s) :
Version: 02 Date: 210201	DGCS DIRHEB UCO

MARCHE A SUIVRE POUR LA CREATION OU LA TRANSFORMATION DE CENTRES D'ACCUEIL TEMPORAIRES (CAT) EXTRA-MUROS

Ce document est disponible sur le site Internet de l'Etat de Vaud :

<https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/pour-les-professionnels/construire/>

Lexique, abréviations

AIP	Annonce d'intention de projet
CAT	Centres d'accueil temporaires
CESSV	Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DIRHEB	Direction de l'accompagnement et de l'hébergement
PGPA	Pôle Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé
PI	Projet institutionnel
RCC	Registre des codes-créanciers
UA	Unité administrative
UCO	Unité Constructions
UFSI	Unité Finances, monitoring et systèmes d'information

Etape	Action	Intervenant
1.	<p>L'exploitant transmet le formulaire d'annonce d'intention de projet par courriel ou par poste au PGPA.</p> <p>Adresse électronique : cat.dgcs@vd.ch</p> <p>Adresse postale : Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) Direction de l'accompagnement et de l'hébergement (DIRHEB) Pôle Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé (PGPA) BAP - Av. des Casernes 2 1014 Lausanne</p> <p>Le formulaire AIP est disponible sur le site Internet de l'Etat de Vaud : https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/pour-les-professionnels/construire/</p>	Exploitant
2.	<p>Le PGPA accuse réception. Il analyse et préavise l'AIP sous l'angle du besoin, de la mission et des disponibilités financières de l'Etat de Vaud.</p> <p>Le PGPA transmet son préavis à l'exploitant.</p>	PGPA

Marche à suivre pour CAT extra-muros

Etape	Action	Intervenant
3.	Si le préavis du PGPA concernant l'AIP est positif, l'exploitant transmet le projet institutionnel et les plans par courriel ou par poste au PGPA. Le formulaire PI est disponible sur le site Internet de l'Etat de Vaud : https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/pour-les-professionnels/construire/	Exploitant
4.	Le PGPA accuse réception. En relation avec les responsables du réseau de santé, il analyse et préavise le PI sous l'angle du besoin, de la mission, du concept d'accompagnement, des aspects sécuritaires du transport et des disponibilités financières de l'Etat de Vaud. Le PGPA transmet le PI et les plans à l'UCO.	PGPA
5.	L'UCO analyse et préavise les plans sous l'angle technique et architectural. Si nécessaire, le chef de projet en charge du dossier échange avec l'architecte de l'exploitant pour la mise au point du projet. Le préavis n'est donné que sur la base des plans définitifs. L'UCO transmet son préavis au PGPA et demande le bail à l'exploitant.	UCO
6.	L'exploitant transmet la proposition de bail au PGPA.	Exploitant
7.	L'UCO vérifie et préavise les surfaces de la proposition de bail et transmet son préavis à l'UFSI.	UCO
8.	L'UFSI analyse et préavise le bail et transmet son préavis au PGPA.	UFSI
9.	Le PGPA valide le PI, les plans et le bail. Il transmet son accord de principe à l'exploitant.	PGPA
10.	L'UCO préavise l'éventuelle demande de permis de construire et transmet son préavis au PGPA.	UCO
11.	L'exploitant transmet les plans d'exécution à l'UCO.	Exploitant
12.	L'UCO vérifie et valide les plans d'exécution.	UCO
13.	L'exploitant invite le PGPA et l'UCO pour la visite de conformité.	Exploitant
14.	L'UCO vérifie la conformité du projet, ordonne l'élimination des défauts éventuels et transmet son rapport de conformité au PGPA.	UCO
15.	Le PGPA demande au médecin cantonal de délivrer l'autorisation d'exploiter à l'exploitant.	PGPA
16.	L'exploitant, muni de l'autorisation d'exploiter, demande un numéro au RCC auprès de SASIS AG. Pour plus de détails concernant la démarche portant sur le n° RCC, l'exploitant peut contacter la faitière Héviva.	Exploitant
17.	L'exploitant communique son numéro RCC ainsi que ses coordonnées financières à la CESSV qui lui attribue un numéro d'UA. L'exploitant informe le PGPA.	Exploitant
18.	Le PGPA, informé du numéro d'UA, octroie un identifiant unique pour le CAT (ID_CAT).	PGPA